



Édito...

Dans ce numéro :

SOMMAIRE : édit	p. 1
- Infos pratiques.....	p. 2
- Infos pratiques.....	p. 3
- Année budgétaire.....	p. 4
- Bien vivre ensemble.....	p. 4
- Travaux.....	p. 5
- Urbanisme en 8 leçons.....	p. 6
- Enquête publique.....	p. 6
- Carte communale.....	p. 7
- Préventions des chutes.....	p. 8
- Repas des aînés, vœux.....	p. 8
- Nourrir les oiseaux.....	p. 9
- CPI.....	p. 10
- Fibre optique.....	p. 11
- 14 juillet, 11 novembre.....	p. 12
- Panneau pocket.....	p. 13
- Syndicat de l'eau.....	p. 14
- Inter-communalité	
- Travaux.....	p. 14
- Ordures ménagères.....	p. 15
- Vie associative	
- Manifestations.....	p. 16
- Musique, culture et patrimoine.....	p. 17
- FCV, Halloween.....	p. 18
- État civil.....	p. 19
- Les commerces.....	p. 20

Cette année 2021, même si elle commençait sous de meilleurs auspices que sa sœur jumelle 2020, ne nous aura pas épargné et aura continué de mettre les français et l'économie à rude épreuve.

Confinement, gestes barrières, masques, pass sanitaire, tout ceci nous est devenu familier et à ce moment, personne ne sait quand cela va s'arrêter...

Une année blanche pour notre village. Son traditionnel vide-greniers et sa marche gourmande n'ont pu avoir lieu, pas davantage que le concours de pêche. Ce sont de grands moments de convivialité qu'il a fallu laisser au placard cette année encore !

Les conséquences de l'épidémie sont nombreuses. Bien sûr la plus importante est le nombre de décès mais il y a aussi toutes celles que l'on voit moins et auxquelles on ne pense pas toujours. Ce sont dans celles-ci qu'il faut rechercher et trouver des motifs d'espoir !

Il n'y a plus ou très peu de résidences à vendre sur le territoire de la commune. De nouveaux habitants sont arrivés et le dernier terrain du lotissement des Vausselettes a été vendu après plusieurs années de mise sur le marché !

Vous avez remarqué également que le déploiement de la fibre tisse autour de Saint-Seine et à Saint-Seine, un réseau qui permettra d'avoir tous les bénéfices de cette technologie. C'est un atout majeur pour les télétravailleurs, les téléspectateurs, les informaticiens en herbe ou chevronnés ! Les lignes seront prochainement ouvertes à la commercialisation. Ces travaux ont peu souffert de l'épidémie, les techniciens continuant de travailler quasi normalement. Les entreprises de travaux publics ont elles aussi pu travailler en 2021. La réfection du parking de l'église a été réalisée comme prévu, dans les délais (presque) indiqués.

En consommateurs avertis, vous avez été sensibles à la hausse du prix des matériaux et des matières premières, des énergies domestiques et des carburants. C'est la première année que notre commune vend ses bois à de tels tarifs et cela va nous permettre d'augmenter notre capacité à rembourser les emprunts contractés ces dernières années et nous permettre de relancer une campagne de travaux dès 2022. Il est à signaler que la piste forestière créée il y a quelques années a permis aux acheteurs d'aller in situ voir les arbres et faire monter les enchères !

Notre ex chef-lieu de canton, Fontaine-Française, est aussi un village attractif avec ses nouvelles constructions, l'implantation d'Intermarché et du Gymnase de la Communauté de Communes, la rénovation de la Maison pour personnes âgées et du Foyer Adapei, et avec en prévision l'extension de la maison de santé et de la micro crèche. Saint Seinoises et Saint Seinois profiteront de ces nouveaux services à proximité et la revitalisation des bourgs profite aussi aux villages alentours. Tous dans le même bateau, celui de la Communauté de Communes qui porte plusieurs compétences importantes, nous nous devons de rester réactifs, imaginatifs, et opportunistes. Pour bénéficier des futurs programmes de développement qui vont être signés prochainement avec l'État, il nous faudra être prêt au bon moment.

En cette période charnière entre deux années, permettez-moi de vous souhaiter de très belles fêtes, en famille, entre amis. Respectons les consignes sanitaires afin que nous puissions nous retrouver lors des manifestations de 2022.

Bonne lecture, bonne année à tous.

Le Maire Christian CHARLOT

INFORMATIONS PRATIQUES

Permanence du maire, **Christian CHARLOT**, les mardi de 17h à 18h30, le jeudi de 8h30 à 10h, le vendredi de 16h à 18h et sur rendez-vous

Par ailleurs, une PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE est assurée par :

Le maire : Christian CHARLOT : 06 87 46 82 15

Le premier adjoint : François SOUVERAIN : 06 74 79 63 82

Ou le second adjoint : Christian GRADELET : 06 70 33 95 51

Secrétariat de mairie :

♦ **Les lundi, mardi, mercredi, jeudi de 9h à 12h ;**

♦ **Le vendredi de 16h à 18h**

Téléphone : **03 80 75 89 29**, fax : **09 74 71 82 33**

Adresse E-mail de la mairie : **saintseine.vingeanne@free.fr**

Adresse Internet : **<http://saintseine.vingeanne.free.fr>**

SALLE POLYVALENTE (location salle : Danielle BOUCHARD : 03 80 75 88 78)

Service postal : assuré par la boulangerie. Tous les jours, sauf le mercredi et le dimanche

Gendarmerie : 03 80 10 08 30

Électricité : EDF : 08 10 33 30 21

Eau et assainissement : syndicat : 03 80 75 89 29 et 06 87 31 57 72. **SAUR urgences** : 03 70 48 80 09

Ordures ménagères : SMOM : 03 80 95 21 10

Ordures Ménagères et Tri Sélectif: passage le mardi matin. Sortir les caisses la veille. Voir calendrier du SMOM

Déchetterie : ouverture : le lundi de 9h à 12h, le mardi, le jeudi et le samedi de 14h à 17h

Pôle scolaire de Fontaine-Française. Maternelle et Primaire : 03 80 75 90 02

Collège de Fontaine-Française : 03 80 75 80 32

Communauté de communes : 03 80 36 53 51

Hébergement :

- Château de Rosières : 06 37 58 68 52.
- La Brocantine : 03 80 95 40 56. (Fontaine-Française)
- les Boiseries : 03 80 75 81 94. (Fontaine-Française)
- Le Moulin : 06 70 90 01 57. (Fontaine-Française)

Les Associations :

- ⇒ Amicale des Sapeurs-pompiers : Gilles COMMANS : 06 87 03 96 74
- ⇒ Le club du 3^{ème} âge (RDV tous les mercredis d'octobre à mai, à la salle polyvalente) : Monique PALIOT 06 42 72 45 04
- ⇒ Le club de Foot : formation à partir de 6 ans. Gérard DUPUY : 06 43 98 45 36
- ⇒ « Saint Seine à la Recherche du Temps », collecte d'objets anciens ; expositions : Éric CHEVALIER: 06 80 38 36 51
- ⇒ La Saint Hubert. Amicale de chasseurs : Christian GRADELET : 06 70 33 95 51
- ⇒ Musique, culture et patrimoine, organisation de concerts dans l'église : Bernadette BERTIN : 06 81 41 09 71
- ⇒ BTC : Ball Trap Club de la Vingeanne : Gérard PERREAU : 06 85 07 36 32
- ⇒ L'ANE : Association de Nos Enfants : Frédéric MAIRE : 06 78 72 21 48
- ⇒ Anciens Combattants : Philippe CARRIOT : 06 87 31 57 72
- ⇒ Le P'tit Bouchon Saint Seinois : Julien NICOLLE : 06 42 57 42 48

INFORMATIONS PRATIQUES

Les services de santé sur la commune de Fontaine-Française :

- Docteurs BRUNET et son successeur maison médicale : 03 80 75 93 19
- SCP des Docteurs JOYANDET et SCHOULLER rue de la Maladière : 03 80 75 80 18
- Pharmacie REICHENBACH : 03 80 75 80 16
- Cabinet infirmier : Alexandra et Fabien GUINOT, Caroline PAQUEREAU, maison médicale : 03 80 75 48 05 (une permanence de soins infirmiers, au cabinet, a lieu du lundi au vendredi de 8h30 à 9h et de 17h à 17h30)
- Kinésithérapeutes : Delphine MAS et Mélanie GUERINON, maison médicale : 03 80 75 52 36
- Orthophoniste : Émilie SAUVAGEOT, rue de l'Église : 03 80 75 84 45
- Pédicure : Jessica MATHOREL, maison du Val de Vingeanne, chaque mardi : 06 65 09 58 88
- Ostéopathe : Maël GUENIN, 47 rue de la Maladière : 06 73 09 07 13

Les services de santé à proximité :

Autrey-lès-Gray :

- Pharmacie Bernard THOMAS : 03 84 32 32 76

Pharmacies

Gray :

- VITTER-DEBRAY : 5 quai Mavia : 03 84 65 00 06
- De l'Hôtel de Ville : 17 place Général De GAULLE : 03 84 65 03 53
- De la Croisée : 1 avenue Charles COUYBA : 03 84 65 11 57 (Arc-lès-Gray)
- Moderne : 21 avenue CARNOT : 03 84 65 07 08
- Des Capucins : Av Maréchal LECLERC : 03 84 65 14 00

Champlitte : 03 84 67 64 07

Mirebeau : 03 80 36 70 93

Selongey : 03 80 75 70 52

Is-sur-Tille :

- 2 avenue CARNOT : 03 80 95 01 82
- 42 place Général LECLERC : 03 80 95 52 22

Marcilly-sur-Tille :

- 36 Grande rue : 03 80 95 18 38

En cas d'absence de médecin appeler le 15 , portable : 112

Pompiers 18

SAMU : hôpital de Dijon : 15 ou portable : 112

Hôpital de Gray : Urgences, Radiologie : 03 84 64 61 61

Divers

MAPA, Maison d'Accueil des Personnes âgées : 03 80 75 83 22

Bibliothèque de Fontaine-Française : 03 80 75 99 86-Ouverture : le mercredi de 9h30 à 11h30 et de 15h à 17h, le samedi de 10h à 12h

Aide sociale :

Assistante sociale : Édith REMIOT : 03 80 63 25 20

PMI (protection maternelle et infantile) : 1^{er} jeudi de chaque mois. RDV au 03 80 63 25 20

ANNÉE BUDGÉTAIRE

Encore un an écoulé... Une année durant laquelle les travaux et investissements qui avaient été prévus ont été réalisés ou sont en cours de réalisation (voir aussi l'article sur les travaux).

Malgré le Covid, entraînant une pénurie de matériaux, et des retards fréquents, nous avons réussi à boucler le programme souhaité début 2021.

Outre les 27 576 euros qui sont prévus chaque année pour rembourser les emprunts liés aux précédents investissements (Travaux de la poste, Église, achat maison Denojean), nous avons budgété des travaux, petits ou relativement importants : le **déplacement de l'abribus sur la ruelle de la friche** et la **réfection** (en cours) **du parking de l'église** étaient les principaux travaux de voirie à réaliser. La **remise en état du mur du soutènement de la ruelle de la Baudotte ainsi que sa chaussée** ont pu être possible grâce à une aide de dernière minute du Département que nous avons su saisir.

Prévus en 2020 pour 2021, **l'éclairage des terrains de pétanque** et plus généralement de l'espace de jeux et de manifestations au bout de la rue de l'abreuvoir (en bas de l'ancienne Poste) a été effectué cette année, notre voix a été entendue au Siceco où siège le 1^{er} adjoint. **L'extension de l'éclairage public** rue Haute du Chanoy sera la prochaine étape.

Au hangar communal, le **perçement d'une porte** pour que nos sapeurs-pompiers accèdent directement à leur bureau a été réalisé, ceci leur permet de gagner du temps lorsqu'ils ont à intervenir. L'alarme a de ce fait été reprogrammée selon un nouveau schéma.

Dans la **forêt communale**, les **interventions et tra-**

vaux de l'ONF prévus ont été réalisés, le très beau résultat de la vente de bois en 2021 (75 000 euros) est une satisfaction. Des plantations de peupliers au lieu-dit « les lances » et route de Fontaine, près de la Vinjeanne sont commandées pour le printemps.

Nous avons prévu la **réfection du mécanisme des cloches sur notre église**, le devis de l'entreprise Froty a été accepté et l'intervention est imminente.

Tout au long de l'année 2021, un architecte, Fabien Drubigny a travaillé avec la commission des travaux et le conseil municipal autour de la **réhabilitation de la Maison Denojean** pour la mise en place d'un projet de cellules commerciales, l'avant-projet détaillé a été présenté au Conseil Municipal.

Plusieurs centaines de mètres de **chemins communaux** attendent de meilleurs jours pour être réhabilités, le devis de l'entreprise Bongarzone a été validé.

Enfin, quelques petits imprévus sont venus pimenter l'année et il a fallu remplacer une tronçonneuse, un ordinateur et un poteau d'éclairage public, ce qui nous a obligés à puiser dans notre capacité d'autofinancement, heureusement supérieure à ces dépenses.

Près de 150 000 euros ont été ainsi investis.

2022 sera une année studieuse car de gros travaux de voirie vont se dessiner, du haut en bas de notre village. Les ruissellements entraînant des dégradations suite aux gros orages que nous essuyons de plus en plus régulièrement, nous incitent à revoir les ouvrages d'évacuation des eaux pluviales.

VIVONS BIEN – VIVONS ENSEMBLE

Un peu de bon sens doit permettre de réduire la gêne susceptible d'être occasionnée par les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers.

En raison de leur intensité sonore ils ne pourront, par arrêté préfectoral, n'être effectués que :

Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30

Le samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 30.

Le dimanche et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

Sur la voie publique et dans les lieux publics, sont interdits les bruits gênants :

Réparation ou réglage de moteur.

Utilisation des pétards ou autres feux d'artifices.

Les feux de plein air :

Le brulage des végétaux à une distance de moins

de 100m des habitations est interdit de même que l'allumage des feux à une distance inférieure à 100m en bordure de routes départementales.

Merci de ne pas prendre l'initiative d'allumer le feu à la décharge pour déchets verts !

Les propriétaires et possesseurs d'animaux en particuliers de chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manières répétées et intempestives.

Ces mêmes propriétaires doivent également veiller à ne pas laisser divaguer les animaux qui génèrent dans l'espace public, mais aussi dans les propriétés privées, de nombreuses déjections. Cette pollution devient exaspérante, en particulier pour ceux qui ne possèdent pas d'animaux.

Merci par avance pour votre bon sens !

LES TRAVAUX DU SECOND SEMESTRE 2021

La rue de la Beaudotte est toute neuve !

L'état précaire du mur de soutènement rue de la Baudotte, ses éboulements successifs ont conduit le conseil municipal à décider de sa rénovation complète plutôt que de procéder au colmatage des brèches à venir.

Une première tranche a été réalisée en 2020.

La seconde tranche de travaux vient de s'achever. Ces deux tranches ont été confiées à l'association DEFI 21, qui a en charge des personnes en réinsertion sociale.

Après la dépose des barrières de chantier et la mise en place par l'employé communal Florian Gillet de gravillons de finition, l'accès de la rue a été rendu à tous.

Un parking digne de ce nom.

Les travaux de rénovation de l'église, l'arrachage de la haie alors existante, le passage d'engins de chantier ont laissé le parking dans un état nécessitant sa remise en état.

Les travaux ont été engagés par l'entreprise Bongarzone. Elle a déjà procédé à l'arasement des parties détériorées, la mise en place d'un film géotextile, l'ajout de concassé, la scarification d'une partie du revêtement existant et la création d'un enrobé bitumé.

Quand les conditions atmosphériques le permettront, ces travaux seront complétés par le marquage au sol de places de parking, la réhabilitation de la rue du cimetière actuellement non matérialisée. Ils s'achèveront par la mise en place d'un revêtement grave ci-

ment sur le trottoir nord côté sacristie.

La pluie fait des claquettes et des désordres.

Suite au phénomène climatique du 4 juillet 2021 avec de très fortes précipitations, des dégâts ont pu être constatés au niveau de quelques habitations.

Bien que ces précipitations se soient avérées exceptionnelles, la municipalité a bien pris en compte cette situation.

Une proposition d'amélioration au niveau de l'écoulement des eaux de ruissellement a été demandée en vue d'éviter au maximum de nouveaux désagréments. Les travaux nécessaires seront effectués et nous remercions les riverains impactés de devoir attendre encore plusieurs semaines le début des travaux.

Maison Denojean

En 2019, la municipalité s'est portée acquéreur de la maison "Denojean" située au 10 rue de Fontaine.

Une étude de faisabilité a été demandée auprès du cabinet d'architecte Drubigny en vue de d'envisager la création d'une activité commerciale au centre de notre village. De cette étude ressort la possibilité de création de deux cellules commerciales d'une superficie d'environ 150^m² chacune.

Le dossier en cours est en phase de dépôt du permis de construire.



le mur et la ruelle réhabilités



Il était nécessaire de rénover cette place

L'URBANISME EN 8 LEÇONS.

Avant de se lancer dans des travaux de construction, de rénovation ou autres, assurez-vous que vous êtes en possession de tous les documents d'urbanisme nécessaires pour que vous soyez parfaitement en accord avec les règles applicables.

Ainsi si vous êtes dans une situation suivante :

- J'effectue des travaux sur ma ou mes constructions existantes
- Je rénove ma toiture
- J'aménage ou je construis un garage
- Je souhaite installer une piscine enterrée ou hors sol
- Je pose une serre ou je construis un bassin

- Je construis ou j'aménage mon mur ou ma clôture
- J'installe des équipements d'énergie renouvelable
- Je stationne, j'installe ma caravane

Il faut vous renseigner pour ne pas être en défaut.

Sur Internet, le moyen le plus simple est de consulter les fiches pratiques sur le site suivant : <https://www.vdsv.fr/fiche-pratique>

Tout y est clairement expliqué.

À partir du 1^{er} janvier, vous pourrez vous-même déposer vos demandes sur :

<https://valdesaone.geosphere.fr/guichet-unique>

ENQUÊTE PUBLIQUE À PROPOS DE L'INSTALLATION DES ÉOLIENNES

L'enquête publique portant sur 2 points du dossier de l'installation des éoliennes s'est terminée le 24 novembre dernier.

Nous rappelons ces deux points :

Le premier est relatif à la régularisation de l'avis de l'autorité environnementale (Le Préfet ne pouvant pas signer à la fois en son nom et au nom de l'autorité environnementale)

Le second sur les capacités financières dont la société RES est effectivement en mesure de disposer dans le cadre du projet de parc éolien « Val de Vingeanne Est ».

Bilan de l'enquête publique (source : Préfecture de Côte d'Or):

Au total, en excluant les personnes qui se sont exprimées plusieurs fois, la commission d'enquête constate que ce sont 136 personnes ou associations qui ont émis un avis sur le projet soumis à enquête :

125 personnes sont défavorables, soit 92,00% des

individus qui se sont exprimés, et 11 personnes sont favorables, soit 8,00% du total.

Ramenée à la population des quatre communes réunies soit 1282 habitants, la participation à l'enquête publique est de l'ordre de 10,60%.

Le nombre de personnes qui se sont exprimées, est donc relativement peu élevé. Il est vrai qu'il s'agissait d'une enquête publique complémentaire de 15 jours portant sur deux vices de procédure.

Les méandres de ce dossier sont tels qu'à ce jour, 12 ans après la première réunion d'information, la société RES, les collectivités, les associations, les habitants, en sont toujours au même point, c'est-à-dire l'attente d'une décision de justice.

L'avis complet de la commission d'enquête est consultable sur

<http://www.cote-dor.gouv.fr/parc-eolien-val-de-vingeanne-est-a9788.html>



UNE JOURNÉE AUTOUR DE LA PRÉVENTION DES CHUTES

Vivre le plus longtemps possible chez soi, tel est le souhait du plus grand nombre d'entre nous. Comment adapter notre habitat pour y vivre en autonomie et sécurité durablement ?

En effet, chaque année 2 millions de personnes de plus de 65 ans (soit une sur trois) sont victimes de chutes, notamment au domicile. Il est souvent trop tard lorsque l'on se rend compte des dangers et des pièges présents au domicile... un éclairage trop faible, des sols glissants, des tapis en travers du chemin... et la chute intervient, compromettant les projets futurs.

Vivre pleinement l'avancée en âge nécessite donc de faire évoluer son quotidien et en premier lieu son lieu de vie.

Pour apporter des réponses concrètes à ces questions, le Pays Val de Saône-Vingeanne a le plaisir de vous convier gratuitement à une joyeuse comédie intitulée « A petit pas », spectacle-débat joué par la compagnie « Entrées de jeu » :

Le jeudi 24 mars 2022 à partir de 14h au Forum à

Mirebeau-sur-Bèze

Venez découvrir l'histoire de Monsieur Rémy. Après son retour d'hospitalisation suite à une fracture du bassin, Monsieur Rémy va devoir remédier aux défauts de sa maison

Après le spectacle, un goûter vous sera proposé lors duquel vous pourrez, si vous le souhaitez, rencontrer des structures qui œuvrent dans le champ du bien vieillir à domicile (santé, nutrition...).

Vous pourrez également vous inscrire pour la **visite d'un appartement adapté** qui vous permettra de vous approprier les différentes aides techniques et solutions domotiques favorisant le bien vieillir à domicile. Cette visite aura lieu par groupe de 10 personnes le **jeudi 31 mars et le vendredi 1^{er} avril 2022 au Forum à Mirebeau sur Bèze.**

La participation à ces manifestations se fait sur inscription auprès de Marion CHENU, SOLIHA (m.chenu@solihafrou.fr 06 30 37 01 87).

REPAS DES AÎNÉS

Le traditionnel repas des aînés, si les conditions sanitaires le permettent, aura lieu le Samedi 15 Janvier à midi à la salle des fêtes.

L'invitation, qui sera parvenue aux invités, sera à retourner à la Mairie.

Comme à son habitude, la commission des fêtes aura préparé cette journée pour le plus grand plaisir de chacun.

Nous vous attendons nombreux et en pleine forme !

VŒUX

Le Maire, les adjoints et le Conseil Municipal auront le plaisir de vous présenter leurs vœux, le Samedi 22 Janvier à 11h30 à la salle des Fêtes.

Un apéritif sera offert à cette occasion et nous vous espérons nombreux pour le partager.



ACTIVITÉ FAMILLE, NOURRIR LES OISEAUX L'HIVER !

L'hiver est une période critique pour les oiseaux. Plus que le froid, c'est la faim qui représente une menace. En effet, pour affronter les rigueurs de l'hiver, ils ont besoin de davantage de nourriture, carburant nécessaire pour conserver la chaleur de leur corps, ce qui, paradoxalement, est plus difficile à trouver pour eux : les gelées, la glace et la neige les empêchent d'atteindre le sol ou l'eau. Il est donc important d'aider les oiseaux en hiver, surtout lorsqu'il gèle ou qu'il neige, en installant des mangeoires et des abreuvoirs. Mais attention, certaines règles doivent être observées pour que le nourrissage soit un bienfait et non un problème !

Quelle nourriture donner ?

Les aliments riches en lipides et donc en énergie sont très appréciés par de nombreux oiseaux :

- la graisse : margarine (ou autre graisse végétale) seule ou en mélange avec des graines
- les graines de tournesol, le blé concassé, le millet, l'avoine, le chènevis (chanvre)...
- les cacahuètes non salées et non grillées, décortiquées ou en coques
- les fruits secs : noisettes, noix, amandes décortiquées voire concassées
- les fruits : pommes, poires

Ne jamais donner :

- beurre, saindoux, suif
- d'aliments salés (lard fumé, cacahuètes salées, etc...)
- de pain sec ou de biscotte, de reste de pâtisserie, de noix de coco desséchée, qui gonflent et provoquent des troubles digestifs
- de lait
- de larves de mouches (asticots), très résistantes et pouvant perforer l'estomac des oiseaux
- de graines de lin ou de ricin qui sont toxiques.

Quand les nourrir ?

Les oiseaux de nos régions sont naturellement équipés pour faire face au froid. Seul le manque de calories (donc de nourriture) peut leur être fatal. C'est quand cette nourriture n'est plus accessible durant plusieurs jours (présence de neige, de glace) qu'il faut commencer à alimenter les mangeoires. En revanche, une fois que le nourrissage commence, les oiseaux s'habituent à cette présence de nourriture et il devient primordial de ne pas l'arrêter avant la fin complète des températures froides. Ce nourrissage devra s'arrêter quand les beaux jours s'installent, pour permettre aux oiseaux de se réhabituer à chercher eux-mêmes des aliments, qui sont par ailleurs plus adaptés à leurs besoins. Pensez à bien nettoyer la mangeoire (avec un bon détergent) en fin de saison afin de supprimer tout parasite.

Où disposer la nourriture ?

Il existe de nombreux modèles de mangeoires, qui permettront à des espèces différentes de se nourrir. Plus la mangeoire est instable (suspendue), avec un bord fin et un accès réduit aux graines (protégées dans un réservoir), plus les espèces pouvant y accéder seront de petite taille (passereaux). Il est important d'éviter de jeter la nourriture au sol, pour éviter d'attirer des animaux indésirables (rats, pigeons) et ne pas la laisser pourrir.

Mesures d'hygiène et pratiques à respecter impérativement !

Le regroupement prolongé d'oiseaux, souvent d'espèces différentes, peut être source de transmission de maladies mortelles pour les oiseaux (les humains ne peuvent pas être contaminés) : la trichomonose a ainsi été incriminée dans la baisse des populations anglo-saxonnes des verdiers d'Europe. Pour éviter l'apparition et la propagation de telles maladies, plusieurs institutions impliquées dans la protection des oiseaux ou la veille sanitaire insistent sur l'élément suivant : **le nourrissage des oiseaux doit se faire exclusivement en période hivernale**, pas le reste de l'année !



CENTRE DE PREMIÈRE INTERVENTION – UNE PLUIE DE MÉDAILLES



Le Maire et Didier Bergerot



Une partie du CPI de Saint-Seine-sur-Vingeanne

Le 14 juillet, lors du repas organisé par les associations du village, la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers échelon Or (30 ans de service) a été remise au **Caporal-chef Gilles Commans**.

La **Caporal-chef Marine Commans**, le sapeur de 1^{ère} classe **Nicolas Lab** et le sapeur de 1^{ère} classe **Benoît Pech**, ont reçu la médaille des sapeurs-pompiers échelon Bronze (10 ans de service).

Le vendredi 26 novembre, le Maire a réuni les sapeurs-pompiers du centre de première intervention de Saint-Seine-sur-Vingeanne pour remettre la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers échelon Bronze au **Caporal Didier Bergerot**.

Ce fut l'occasion de réaffirmer l'attachement du village à son CPI et remercier les sapeurs-pompiers de leur engagement de tous les jours au service de la population.



SAINT-SEINE D'ANTAN :
LE CAFE DU NORD

LA FIBRE OPTIQUE ARRIVE !

Est-ce pour bientôt à Saint Seine ?

Le réseau de fibre optique sera opérationnel dans notre village en début d'année 2022. Ce réseau est destiné à remplacer le réseau actuel ADSL en cuivre qui est vétuste et arrive en bout de potentiel. Bien évidemment, la fibre ne va pas supplanter du jour au lendemain le réseau ADSL. Vous n'êtes pas obligé de passer à la fibre optique immédiatement si le réseau ADSL actuel vous convient. Néanmoins à l'horizon 2030, le réseau ADSL sera désactivé.

Quel est le bénéfice ?

Par rapport au réseau ADSL actuel, la fibre optique permet des vitesses de transmission 100 fois supérieure d'où des débits très importants. La fibre optique, ce n'est pas seulement la possibilité de télécharger les dernières super-productions américaines en quelques minutes. Ce sont aussi des applications de télémédecine, télétravail, domotique, guichets administratifs virtuels, etc...

Dans l'avenir, la présence de la fibre optique dans un village sera une quasi-obligation si l'on souhaite rester attractif pour les artisans, les entreprises et les familles.

Qui installe la fibre ?

C'est la société Altitude Infra qui est chargée de mettre en place le réseau. Le coût est entièrement supporté par le département; la commune n'a rien à déboursier. La société Altitude Infra tire les câbles en aérien ou en souterrain et installe les boîtiers de raccordement aux usagers soit sur poteau en bois soit dans des chambres télécom sous terre.

Par contre, la société ne réalise pas la liaison entre le boîtier de raccordement et votre maison. Cette liaison, réalisée par l'opérateur que vous aurez choisi, est à votre charge. Cependant certains de ces opérateurs prennent parfois à leur charge tout ou partie de la pose du câble et du boîtier de terminaison. Il vous faudra en tenir compte lors du choix car le coût de ce raccordement peut ne pas être négligeable.

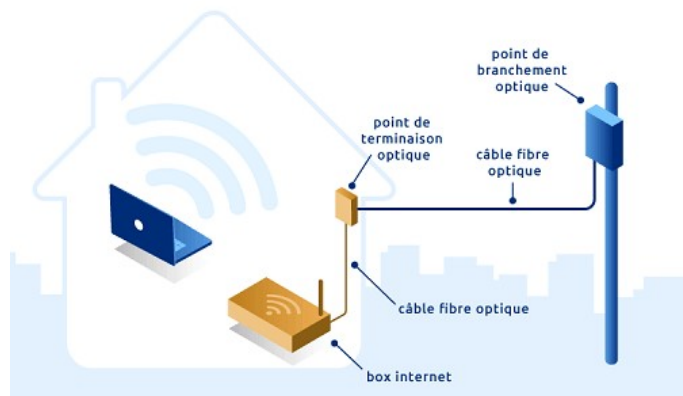
Comment se raccorder ?

Il existe deux façons de raccorder une maison :

- Soit avec un câble fibre optique et le débit sera optimum
- Soit avec un câble coaxial et dans ce cas le débit sera moindre mais néanmoins largement supérieur à l'ADSL.

Il convient de s'assurer que c'est bien un câble optique qui relie la boîte de raccordement à votre maison pour profiter pleinement des capacités de la fibre.

Voici le schéma de l'installation qui sera à votre charge (câble fibre optique et point de terminaison optique).



Un peu de technique

La fibre optique est un câble transparent plus fin qu'un cheveu et généralement composé de silice. La fibre optique utilise des impulsions lumineuses au lieu d'impulsions électriques pour le câble en cuivre (ADSL) pour transmettre des informations.

Le signal lumineux injecté dans la fibre peut contenir de très grandes quantités de données et transiter à la vitesse de la lumière, sur des milliers de kilomètres. D'un côté, on "injecte" la lumière codée par impulsions (LED ou LASER) et de l'autre on la récupère et on la "décode".

La fibre optique présente **plusieurs avantages** :

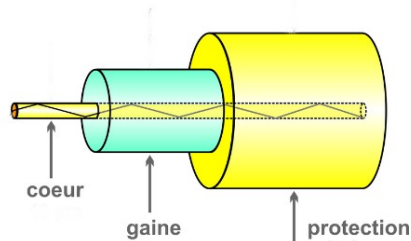
- Le câble à fibre optique prend en charge une bande passante et une vitesse de transmission extrêmement élevée. La quantité d'informations qui peut être transmise est beaucoup plus significative que par l'ADSL.
- Les débits sortants et entrants (vitesse de réception et d'envoi) sont les mêmes, contrairement à l'ADSL dont le débit sortant de votre connexion est nettement plus faible que le débit entrant.
- Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la fibre optique est bon marché. Plusieurs kilomètres de câble à fibre optique peuvent être fabriqués pour moins cher que des longueurs équivalentes en fil de cuivre.
- La fibre optique offre moins de dégradation du signal. En effet, la perte de signal dans la fibre optique est inférieure à celle du fil de cuivre. En découle une meilleure qualité pour votre connexion internet. Cela signifie par exemple que les conversations en téléphonie sont d'excellente qualité.
- Les fibres optiques ont généralement un cycle de vie de plus de 100 ans.

Elle présente aussi quelques inconvénients :

La fibre optique est plutôt fragile et plus vulnérable aux dommages par rapport aux fils de cuivre. Il ne faut pas tordre ou plier les câbles à fibres optiques.

Un câble à fibre optique est composé de 3 éléments :

- Le cœur dans lequel se propage le signal lumineux,
- Une gaine réfléchissante qui enferme le signal dans le cœur et lui permet de se propager,
- Un revêtement de protection.



Vais-je être contacté par les opérateurs ?

Les opérateurs ne peuvent pas vous démarcher avant l'ouverture officielle des lignes. Nous allons organiser une réunion publique avec la société Altitude Infra pour que les techniciens nous expliquent comment procéder pour passer sereinement à la fibre.

Philippe Carriot conseiller municipal

LE 11 NOVEMBRE – UN DEVOIR DE MÉMOIRE

Contrairement aux années précédentes où les commémorations du 11 novembre ont été annulées pour cause de pandémie, les Saint Seinois et Saint Seinoises ont pu se rendre au monument aux morts pour rendre hommage à tous les soldats décédés durant les conflits du 20^{ème} siècle et en particulier ceux de notre village.

Après que Philippe Carriot, vice-président des anciens combattants de Mirebeau - Fontaine Française, ait lu la liste des militaires morts pour la France en opérations extérieures en 2021, le Maire accompagné des enfants du village présents, a déposé une gerbe au pied du monument puis fut procédé à l'appel des morts et à la lecture du message de Mme Geneviève Darrieussecq, Ministre déléguée auprès de la Ministre de la défense, chargée de la mémoire et des anciens combattants.

Un vin d'honneur a conclu cette traditionnelle cérémonie du 11 novembre durant laquelle la convivialité n'a pas manquée.



Merci aux enfants et aux jeunes présents

14 JUILLET 2021 – LE RETOUR DE LA CONVIVIALITÉ

Le 14 juillet, les Associations du village ont organisé un repas à la salle des fêtes qui fut le bienvenu après des mois de confinement et d'annulation de manifestations. Le temps d'un apéritif et d'un repas, nous nous sommes imaginé que la Covid n'existait pas et que la fin d'année allait être plus tranquille...

Merci à tous les bénévoles qui ont œuvré pour que cette soirée se passe dans la joie et la bonne humeur !

Un grand merci aussi à Solène et Aimée pour leur prestation vocale, à Laure et Margot pour l'accompagnement à la batterie, au piano et à la guitare et merci à Hélène et Arnaud Cauviel pour leur enthousiasme !



un bon moment de convivialité



LA MAIRIE VOUS INFORME ET VOUS ALERTE GRÂCE À PANNEAUPOCKET



- 1 Téléchargez l'application **PanneauPocket**
- 2 Recherchez votre commune
- 3 Cliquez sur le ♥ à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris

**100%
GRATUIT**

**100%
ANONYME**

**0%
PUBLICITÉ**

Disponible aussi
sur votre ordinateur
app.panneaupocket.com



Mairie de Villiers-sur-Loire - 11111 - 30/04/2021



PANNEAUPOCKET
Informe et Alerta les habitants

Disponible gratuitement sur



ASSAINISSEMENT

Suite à une communication tardive des relevés de compteur d'eau par la SAUR, la facture de la part variable de la redevance assainissement ne sera envoyée que fin décembre, début janvier au lieu de novembre

UNE INTERCOMMUNALITÉ EN TRAVAUX

La Communauté de communes du Fontenois-Mirebellois a entrepris voici plusieurs mois, tout près de Saint-Seine-sur-Vingeanne, d'importants travaux structurants pour notre territoire.

Le gymnase : Le collège de Fontaine Française reste un des seuls établissements à ne pas pouvoir accéder à un gymnase à proximité. Nous allons bientôt parler au passé car le bâtiment est en cours de construction.

Il est implanté sur un terrain cédé par la commune à l'intercommunalité, à 400 mètres du collège

L'école maternelle, l'école élémentaire, le collège, vont pouvoir avoir accès régulièrement à cet équipement. Les associations sportives (qui existent déjà, ou qui vont se créer) pourront, elles aussi, accéder au gymnase. Ses dimensions permettront l'organisation de compétitions au niveau régional.

Les éléments qu'il comprendra :

- Une aire de jeux bordée, à ses extrémités, d'un mur d'escalade d'un côté et de box de rangement de l'autre,
- Un espace gym (agrès fixes) et un espace arts du cirque adjacents les gradins pouvant accueillir 200 personnes,
- Deux vestiaires hommes, femmes et arbitres avec sanitaires accessibles PMR attenants,
- Des espaces techniques : accueil, bureau, infirmerie, chaufferie...

Un parking de 31 places de stationnement complètera l'aménagement extérieur du bâtiment.

La salle des fêtes de Fontaine-Française, théâtre du sport scolaire pendant de nombreuses années, va retrouver sa vocation initiale.

Dans les cartons de l'ex Communauté de Commune du Val de Vingeanne, ce projet a été validé à l'unanimité lors de la fusion des deux Communautés et les travaux de voirie, d'aménagement et de construction ont pu débuter.

Opérationnel pour la rentrée 2022/2023, il doit pouvoir être livré dans les délais impartis.

Coût global estimatif de l'opération : 2 044 944 € HT

Co-financements prévisionnels : 1 622 530 €

Autofinancement : 422 414 €.

Déménagement et extension de la micro crèche : Ouverte depuis 7 ans, la micro crèche « Ainsi Font Fontaine » gérée par la Fédération ADMR de Côte d'Or et située rue des Murots à Fontaine-Française (dans un grand appartement des HLM), va bientôt déménager et cela va lui permettre d'étendre sa capacité d'accueil. 10 enfants pouvaient être accueillis simultanément, ils seront une quinzaine dans les prochains mois.

Les ex locaux de la Communauté de Communes vont être aménagés pour permettre à cette structure de grandir et de bénéficier d'une aire de jeux extérieure. Le Relais Petite Enfance va également y prendre place et trouver ainsi des locaux dédiés à son activité. Les assistantes maternelles et les parents de jeunes enfants y seront les bienvenus, accueillis par les 2 animatrices Marlène et Marine. Le Relais Petite Enfance est également Guichet Unique et vous accompagne dans votre projet d'accueil pour votre bébé, centralise toutes les demandes et répond à toutes vos questions :

- Il accompagne en matière de droit au travail (accompagnement dans la relation parent employeur / employée, notamment dans le contrat de travail)
- Il guide dans la recherche d'information sur les métiers de la petite enfance
- Il contribue à la formation des assistantes maternelles

Il organise des temps collectifs à destination des assistantes maternelles, des familles et gardes à domicile accompagnés d'enfants de moins de 6 ans

Ces 2 réalisations sont très attendues. Elles permettront de rester un territoire attractif en termes de services à la population, pour les enfants, les jeunes et leur famille.

Coût global estimatif de l'opération : 151 195 € HT

Co-financements prévisionnels : 120 598 €

autofinancement 30 598 €.



l'entrée de la future crèche du Fontenois-Mirebellois



un gymnase prêt pour la rentrée prochaine



LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS,

Les tarifs 2022 de la redevance

Le SMOM Syndicat Mixte des Ordures Ménagères d'Is-sur-Tille est chargé de l'ensemble des opérations liées à l'élimination des déchets ménagers et assimilés de notre territoire :

- Collecte des déchets résiduels, des recyclables et des apports volontaires (colonnes à verre),
- Transfert vers les différents lieux de traitement,
- Gestion et exploitation des déchèteries,
- Information et sensibilisation du public.

6 élus titulaires et 2 suppléants représentent le Mirebellois et Fontenois au comité syndical qui vote les décisions relatives au fonctionnement du SMOM.

Comment sont calculés les tarifs ?

C'est le SMOM qui communique à la Communauté de Communes la somme globale dont elle devra le créditer pour le fonctionnement du service sur notre territoire. Les tarifs sont fixés en fonction de cette somme.

Par ailleurs, le tarif qui est appliqué est fonction de la composition de chaque foyer. Pour cela, chacune des 32 communes communique à la Communauté de Communes la composition des familles et par conséquent les assujettis à la redevance.

Pour l'année 2022, le budget du SMOM est en augmentation en raison des évolutions suivantes :

- Augmentation de la Taxe Générale sur les activités

polluantes (+3€/tonne).

- Augmentation du coût de l'incinération,
- Obligation de broyage des déchets non recyclables,
- Augmentation du coût du carburant.

Aussi, la participation de la Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois pour la gestion des déchets par le SMOM d'Is-sur-Tille, au titre de 2022, a été estimée à 71€ par habitant soit 910 859 € au total.

Mettre à jour les informations qui vous concernent

En cas de modification de la composition de votre foyer (naissance, décès, départ,...), un calcul au prorata temporis est possible sur présentation d'un justificatif. Pensez à prévenir votre commune et appeler nos services !



Payer la redevance

Vous pouvez demander à être prélevés mensuellement pour le paiement de la redevance : 8 fois à partir de mars. Il vous suffit de nous renvoyer par courrier ou mail le contrat de prélèvement **avant le 15 janvier 2022**, accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire. Vous trouverez celui-ci sur notre site Internet www.mfoc.fr Accueil > Des services > Environnement > Déchets ménagers > Redevance

Le paiement dans le délai qui vous est imparti peut se faire sur notre site Internet. Sinon, vous pouvez adresser votre règlement au Centre des Finances Publiques de Fontaine-Française, coordonnées ci-dessous.

Les tarifs 2022

Foyer 1 personne	135 €
Foyer 2 personnes	156 €
Foyer 3 personnes et +	188 €
Résidence secondaire	156 €
Restaurant - de 20 couverts	322 €
Restaurant de 20 à 50 couverts	549 €
Restaurant de + de 50 couverts	784 €
Hôtel	197 €
Gîte	197 €
Chambre d'hôtes	80 €
Camping 15 places	197 €
Établissement médico-social / lit	119 €
Local professionnel	80 €
Local commercial alimentaire > 400 m²	549 €
Local commercial non alimentaire > 400 m²	303 €
Collège	784 €
Écoles / Multiaccueil / Micro-crèche	151 €
Périscolaires	80 €
Restauration scolaire	784 €
Communes	151 €

Les coordonnées

Pour toute question concernant le ramassage, vos containers, les déchèteries, les points d'apport volontaire

Syndicat Mixte des Ordures Ménagères d'Is-sur-Tille

3 rue du Triage

21120 IS-SUR-TILLE

03 80 95 21 10 / communication@smom.fr

www.smom.fr

Pour toute question concernant la redevance

Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois

8, place Général Viorat

21310 MIREBEAU-SUR-BEZE

03 80 36 12 12 les mardis ; mercredis et vendredis matin

s.checier@mfoc.fr

Pour régler la redevance

Centre des Finances Publiques à Fontaine-Française

11, place Henri IV

21610 FONTAINE-FRANCAISE

03 45 43 81 45



« Comme vous avez pu le lire, la gestion des déchets représente un enjeu financier important pour les années à venir. Après avoir trié, nous allons devoir apprendre à moins produire de déchets. »

Denis Jacquot, Vice-Président à l'Environnement et au Développement durable



MANIFESTATIONS 2022

En fonction de la situation sanitaire, des directives préfectorales, des manifestations peuvent malheureusement être reportées ou annulées.

Dimanche 19 décembre	Marché de Noël	À Nos Enfants 06 78 72 21 48
Samedi 8 janvier	Brûlé de sapin	À la recherche du Temps 06 80 38 36 51
Samedi 15 janvier	Repas des aînés	Commune
Samedi 22 janvier	Vœux de la municipalité	Commune
Samedi 19 mars	Soirée Mont d'or	Amicale des Sapeurs -Pompiers 06 87 03 96 74
Dimanche 3 avril	Moules frites	À la recherche du Temps 06 80 38 36 51
Samedi 16 avril	Chasse aux œufs de Pâques	À Nos Enfants 06 78 72 21 48
Samedi 18 – dimanche 19 juin	Championnat Régional de Ball-trap	Ball Trap Club de la Vingeanne 06 85 07 36 32
Courant Juin	Course des fad'ANE	À Nos Enfants 06 78 72 21 48
Début juin	Concours de pétanque	Le P'tit Bouchon Saint Seinois 06 42 57 42 48
Dimanche 3 juillet	Vide grenier	Les associations 06 38 93 46 30
	Programme à définir	Musique, Culture et Patrimoine 03 80 95 42 75

BRÛLÉ DE SAPINS

Concernant le brûlé de sapins du **samedi 8 janvier** :

Si vous voulez que vos sapins soient ramassés déposez-les en bord de route devant chez vous **dès 9h**. Le ramassage se fera entre **9h et 12h**.

Toutefois vous pouvez déposer votre sapin **directement sur le lieu du feu** : rue de l'Abreuvoir en bas de l'ancienne poste (ceci avant 12h également). Merci.

Nous vous attendons nombreux pour cette sympathique manifestation où vous pourrez vous réchauffer et réconforter avec le **vin chaud et le chocolat accompagnés de gaufres ou de beignets**.

Rendez-vous à la tombée de la nuit.

MUSIQUE, CULTURE ET PATRIMOINE

LES JOURNÉES DU PATRIMOINE

Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de ces journées. On dénonce parfois dans les villages le manque d'équipements culturels, mais cela n'empêche pas les habitants de s'intéresser à l'art, comme le prouve le succès de l'exposition organisée pendant les journées du patrimoine :

« **Nos habitants ont du talent** »

Ils ont des talents divers et variés :

- Ils savent fabriquer de superbes parures en perles.
- Ils savent dessiner et peindre de façon abstraite ou figurative.
- Ils savent broder ou composer de magnifiques symphonies de couleurs en patchwork.
- Ils savent fabriquer des meubles et bibelots en métal.
- Ils savent polir le bois, allier poésie et précision dans des maquettes d'avions dignes du Petit Prince.
- Ils savent capter l'image et le moment présent par de belles photos.
- Ils savent nous émouvoir par la poésie.
- Ils savent sculpter à la tronçonneuse, ou au scalpel dans des fruits et légumes, ou simplement travailler la terre.

Ils s'inscrivent ainsi dans les traditions villageoises des longues soirées d'hiver où l'on brodait, sculptait, chantait...

On a retrouvé cette convivialité pendant ces deux journées agrémentées d'intermèdes musicaux.

Après les expositions au lavoir et à l'école, l'association continue de mettre le village en valeur et mérite bien son nom « Musique, culture et patrimoine ». Et elle est ravie de souffler avec vous ses 10 bougies cette année !



LE FCV REPREND LE CHEMIN DES STADES

En ce début de saison sportive et après de longs mois d'incertitude quant à la reprise du chemin des terrains, les joueurs du Football Club Vingeanne se retrouvent ensemble pour partager cette envie de taper dans le ballon rond.

Le Football Club Vingeanne est heureux en ce début de saison d'avoir retrouvé ses joueurs et de nouveaux autres sportifs, puisque le nombre de licenciés pour la saison 2021 / 2022 s'élève à 103.

Nous avons pu mettre en place, pour cette nouvelle saison, deux équipes seniors dont une qui joue dans l'élite départementale, une équipe jeunes U 13 et une équipe jeunes U 15 accompagnées par trois groupes de jeunes U7 - U9 et U10 qui participent à des plateaux sur le terrain de St Seine sur Vingeanne les samedis.

Les dirigeants du Football Club Vingeanne travaillent pour développer et pérenniser le club. Travail de tous que je veux ici remercier, et malgré ces moments difficiles que nous venons de vivre, ils ont su, de part leur motivation, apporter au club un soutien indéfectible.

Je vous invite à venir soutenir les différentes équipes et partager avec elles des moments de sport, mais également de partage. Je profite de l'occasion qui m'est donnée au travers de ce journal, pour tous vous remercier du soutien que vous apportez au Football Club Vingeanne et pour vos messages de sympathie.

Je souhaite remercier également la municipalité de St Seine sur Vingeanne pour la mise à disposition des équipements sportifs depuis tant d'années.

Je veux avec vous positiver et garder l'espoir de retrouver rapidement la joie de vous rencontrer autour des stades, pour partager ces moments qui nous ont tant manqués.

Le FCV présente ses bons vœux à toutes et à tous.

Gérard Dupuy

Président du Football Club Vingeanne

Tél / 06 43 98 45 36

Mail. montigny-vingeanne.fc@lbfc-foot.fr

GENTILLE INVASION DE MONSTRES !

Cette journée du dimanche 31 octobre se déroulait paisiblement lorsque soudain, vers 16h30, des petits monstres venus de Saint Seine et des villages voisins ont envahi le village à la recherche de confiseries. L'invasion fut bon-enfant. Néanmoins, à ce jour, nous sommes toujours sans nouvelles de plusieurs habitants du village qui ne possédaient pas de friandises chez eux....

Merci à l'Association « **À Nos Enfants** » pour l'organisation de cette manifestation qui a permis de se retrouver à la salle des fêtes autour de gaufres, café, barbabapa et aux enfants de partager la récolte de l'après-midi.

Aux dernières informations, les habitants disparus ont été retrouvés sains et saufs...



ÉTAT CIVIL

Nombre d'habitants en décembre 2021 : 422

Décès

- Marie CHATOT le 23 août
- Geneviève dite « Ginette » FAIVRE le 19 novembre

Naissances

- Léo JORROT le 13 juillet

Nouveaux habitants

- David GACONNET au 14 Petite rue de Belle Charme
- Arnaud MORLEC au 4 rue de la Garenne
- Vérité AUBRUN au 3 rue de POUILLY
- Simon GIRARD au 5 rue de Fontaine
- Catherine et Guy VALENZA au 7 rue de Pouilly

BONNE ANNÉE !

Le Maire, les adjoints et tous les membres du Conseil Municipal vous présentent leurs **meilleurs vœux pour cette année 2022.**

La cérémonie des vœux aura lieu le **samedi 22 janvier à 11h30 à la salle des fêtes** où nous vous espérons nombreux.

Nous resterons à votre écoute comme nous l'avons toujours été. Nous vous souhaitons pleine réussite dans tous vos projets.

La santé étant le bien le plus précieux, nous l'espérons pour vous et vos proches.

Le Maire,

Les adjoints,

Les membres du Conseil Municipal



Droit de réponse

Toute personne a la possibilité de donner son opinion ou de réagir à un article de ce journal. Les courriers devront parvenir au secrétariat de mairie, avant le 1^{er} mai, pour la publication du mois de juin et avant le 1^{er} novembre pour la publication de décembre.

Le journal « SAINT SEINE INFOS » est rédigé par les membres de la commission communication. La commission élabore la liste des grands titres ; définit le thème de l'édition ; répartit la rédaction initiale des différents articles entre ses membres.... relit ; restructure ; corrige par un travail en commun avec le conseil, l'ensemble du contenu du journal. Ce travail s'étale sur cinq mois.

Les membres de la commission :

Christian CHARLOT
François SOUVERAIN
Philippe CARRIOT

Mise en page : Gérard FAIVRE

COMMERCES AMBULANTS, COMMERCES ET ARTISANS

POISSONNERIE FRUITS ET LÉGUMES

Mr. BARON 21310 MIREBEAU
Tél : 06 83 01 10 22
Le mardi matin

PETIT MARCHÉ FRAIS

Fromages-charcuterie
Établissements MAURON
70100 GRAY-LA-VILLE
Tél : 03 84 65 04 24
Le jeudi après-midi

FROMAGES CHARCUTERIE

70700 CHARCENNE
Tél : 03 84 65 68 68
Le mardi après midi

SURGELÉS TOUPARGEL :

21000 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
Tél : 03 80 46 17 22
MAXIMO : 21000 DIJON,
Tél : 03 80 28 00 70
THIRIET : 52000 CHAUMONT,
Tél : 03 25 35 00 25

Le Camion de l'Épicier

Florian GARZO
07 49 71 79 20
Le vendredi de 9h à 10h
Place du Château



**Alex Elague Vert
HRIVNAK EIRL**

TEL : 06 40 89 59 27

HRIVNAK Alexandre

Arboriste Grimpeur - Paysagiste
Email : alexelaguevert@outlook.fr

21610 Saint Seine Sur Vingeanne

**Artisan
Plombier -Chauffagiste**

LEROUX

06 77 38 67 51

laurent.leroux21@orange.fr



**Pompes Funèbres
Dijonnaises et Marbrerie**

**Sébastien JOUAN
Isabelle LE MEN**

211 bis rue d'Auxonne
21000 DIJON
Tel : 03.80.66.24.02
FAX : 03.80.66.10.22

E-mail : pompes.dijonnaises21@gmail.com



LORRAINE VENAISON SARL
CENTRE DE TRAITEMENT ET DECOUPE
GIBIERS CHASSE FRANCE
PERENIGUEZ JUAN JOSE

2 RUE DE ROSIERES
F- 21610 SAINT SEINE SUR VINGEANNE

Tél : 0661886735
Fax : +33(0)380759322
lorraine.venaison@orange.fr

Boulangerie Pâtisserie



**Véronique et Jérôme
MONIOTTE**

15 rue basse
21610 Saint Seine sur Vingeanne
tél : 03 80 85 58 02

CHEVALIER

Serrurerie

Chaudronnerie

Installation industrielle d'aspiration

eric.chevalier-21@orange.fr

06 80 38 36 51

21610 Saint Seine / Vingeanne

ENTREPRISE JACKY

MARCEL plaquiste peintre facade
entreprise a votre service depuis 1982



qualifiée qualibat RGE

21610 ST - SEINE sur VINGEANNE

03.80.95.42.77 port 06.80.95.48.81

jackymarcel0791@orange.fr